



CARCASSONNAISE-TIR

Centre de Tir Sportif Municipal du Pont-Rouge

Téléphone : 04 68 47 38 22 Mèl : carcassonnaise.tir@gmail.com

Demande d'inscription et de licence F.F.T. « jeune »

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Adresse

Courriel (indispensable) :

Nationalité : Française Autre :

Téléphone : Profession :

Date de naissance

Lieu de naissance (code postal, commune)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis ce jour et m'engage à en respecter les dispositions comme celles des règlements intérieurs futurs.

Carcassonne, le

Signature :

Réservé Carcassonnaise-Tir

Réglé : € Chèque

Espèces

Mutation

Enregistrement sur ITAC

Numéro de licence :

Nom du responsable du bureau : Date :

Pièces à fournir

Carte d'identité (photocopie)

Justificatif de domicile (photocopie)

1 Photo d'identité

Certificat médical (original de moins de 1 mois)

Autorisation parentale (original)

Droit à l'image (original)



CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné le Dr
Certifie avoir examiné

Atteste que celui-ci / celle-ci est apte à la pratique du **TIR SPORTIF** qu'il/elle ne présente aucune contre indication physique et psychique à **l'utilisation et à la détention des armes à feu.**

Fait à Le :

Cachet du médecin

Signature du médecin

LES CERTIFICATS MEDICAUX DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU TIR SPORTIF :

L'article L.231-2 du code de la santé publique stipule que la première délivrance d'une licence mentionnée à l'article L.131-6 est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité sportive pour laquelle elle est sollicitée.

Le médecin traitant, de par la connaissance qu'il a de son patient, est le mieux à même de réaliser cette visite médicale de non contre-indication. Cette visite peut également être pratiquée par un médecin généraliste, ou par tout autre médecin possédant une qualification reconnue par l'Ordre National des Médecins.

La validation annuelle de la licence est obligatoire dans le cadre de la pratique de la compétition, cette validation apposée au dos de la licence doit obligatoirement comporter le nom du médecin examinateur, le nom et le prénom du sportif examiné, la date de l'examen, le cachet professionnel du médecin comportant son numéro d'inscription au conseil de l'Ordre et sa signature.

CONTRE INDICATIONS A LA PRATIQUE DU TIR SPORTIF

(Liste non exhaustive)

CONTRE-INDICATIONS ABSOLUES :

- Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre;
- Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement;
- Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement;
- Toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques;

CONTRE-INDICATIONS RELATIVES:

- Pathologie cardio-vasculaire grave et en particulier coronarienne datant de moins de 6 mois;
- Troubles du rythme cardiaque susceptible d'entraîner des syncopes;
- Comitialité sous réserve d'un traitement médicamenteux rigoureusement suivi, et/ou d'un traitement chirurgical spécialisé avec absence de crise documentée depuis plus de un an;
- Grossesse à moins de 6 semaines avant la date présumée du terme.